

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27063**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Opérateur(trice) confection main (CQPI)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche du textile - Union des industries textiles (UIT), Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche de l'habillement - Union française des industries de l'habillement (UFIH)	Directeur, Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3098 - Industries de l'habillement, 3106 - Industrie textile

Code(s) NSF :

240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

A partir des procédures de travail et des instructions techniques et sous la responsabilité d'un(e) responsable d'atelier ou moniteur(-trice), l'opérateur(-trice) effectue des opérations de confection et de finition à dominante points de couture main, en vue de la réalisation de tout ou partie d'un prototype, d'articles ou accessoires textiles ou d'habillement (pièces uniques ou en séries).

L'opérateur (-trice) réalise également des opérations de couture ou connexes par la mise en œuvre de matériels et machines adaptés.

Tout au long de ses activités professionnelles, l'opérateur (-trice) intervient selon les critères de qualité fixés. Il/elle repère et signale toute modification ou anomalie.

Il/elle met en œuvre les gestes techniques adaptés aux différentes matières textiles utilisées et applique les méthodes de couture « flou », « grand flou » ou « structurée ».

Il/elle maîtrise la couture points main et l'utilisation, a minima, d'une machine de confection (piqueuse, surjeteuse ou machine spéciale) ou d'une machine de coupe ou de repassage/pressage.

L'opérateur(trice) connaît les impératifs techniques et de productivité afin de satisfaire les clients internes et externes de l'entreprise.

Il/elle exécute les activités suivantes :

- Prise de poste et préparation du travail.
- Assemblage, montage ou finition des articles textiles en couture points main.
- Réalisation des opérations de confection ou connexes au moyen d'équipement adaptés.
- Maintien du poste de travail et des équipements.

Le titulaire de la certification est capable de :

- S'informer sur les opérations à réaliser et exploiter les données techniques.
- Identifier et caractériser les étoffes, matières utilisées.
- Organiser l'ensemble des conditions matérielles et s'installer au poste.
- Mettre en œuvre les techniques de couture à la main lors des opérations d'assemblage, de montage ou de finition.
- Régler et mettre en œuvre les équipements lors des opérations mécanisées de couture, ou de coupe ou de repassage/pressage.
- Effectuer l'entretien du poste de travail et la maintenance de 1er niveau.
- Effectuer les contrôles qualité en continu.
- Communiquer les informations utiles à l'activité.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les secteurs d'activité concernés sont ceux des :

- Industries et entreprises de fabrication d'articles textiles et d'habillement.
- Entreprises artisanales.
- Confection textile haut de gamme et luxe.

Les emplois occupés peuvent être :

- Couturier / Couturière
- Opérateur /Opératrice en confection
- Mécanicien /Mécanicienne en confection

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2402 : Assemblage - montage de vêtements et produits textiles

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après un parcours de formation

La certification s'appuie sur une évaluation en 4 étapes mis en œuvre par un binôme d'évaluateurs (organisme habilité et référent d'entreprise).

- Rédaction d'un livret du candidat

- Questionnaire technique
- Observation au poste (réelle ou simulée)
- Entretien individuel avec le binôme

Le dossier complet du candidat est examiné par le jury paritaire national. Le jury délibère et décide de la validation ou non des différentes capacités. Le président décide de l'attribution partielle ou totale du CQP. Il fait des préconisations en cas de validation partielle. Les composantes de la certification sont capitalisables, indépendantes les unes des autres et pouvant être obtenues dans n'importe quel ordre. La certification est délivrée dès lors que toutes les composantes qui la constituent sont obtenues.

Par Validation des acquis de l'expérience

- Etape de recevabilité de la demande du candidat.
- Dossier de valorisation de l'expérience (Accompagnement possible du candidat à la rédaction du dossier VAE).
- Entretien individuel avec le comité technique territorial et mise en situation possible.
- Propositions du comité technique territorial, destinées au jury paritaire national, sur les capacités acquises du candidat et/ou celles restant à acquérir.

Le dossier complet du candidat est adressé au jury paritaire national pour examen. Le jury délibère et décide de la validation ou non des différentes capacités. Le président décide de l'attribution partielle ou totale du CQP. Il fait des préconisations en cas de validation partielle. Les composantes de la certification sont capitalisables, indépendantes les unes des autres et pouvant être obtenues dans n'importe quel ordre. La certification est délivrée dès lors que toutes les composantes qui la constituent sont obtenues.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		100% de professionnels, dont 50% de représentants des employeurs et 50% de représentants des salariés.
En contrat de professionnalisation	X		100% de professionnels, dont 50% de représentants des employeurs et 50% de représentants des salariés.
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2014	X		100% de professionnels, dont 50% de représentants des employeurs et 50% de représentants des salariés.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 26 septembre 2016 publié au Journal Officiel du 04 octobre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Opérateur(trice) confection main (CQPI)" avec effet au 04 octobre 2016, jusqu'au 04 octobre 2021.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

- www.opcalia.com
- www.observatoiremodetextilescuir.com
- www.textile.fr
- www.lamodefrancaise.org

Lieu(x) de certification :

- Union des industries textiles (UIT)
- Union Française des Industries de l'Habillement (UFIH)

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- CREATECH à ROANNE (42) - www.createch-formation.fr

- CEPITRA à Lyon (69) <http://www.cepitra.fr/>
- IFTH à Cholet (49) <http://www.ifth.org/fr/>
- INFORMA à Roubaix (59) <http://www.informa-formation.fr/>

Historique de la certification :

Modalité d'élaboration des références : CPNEFP des Branches du textile et de l'habillement.